

L'ERAFP lance un appel d'offres auprès d'entreprises d'investissement pour l'attribution de mandats de gestion financière

Paris, le 17 juillet 2012 - Dans le cadre de la diversification de son allocation d'actifs, l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres restreint afin d'attribuer trois mandats de gestion de portefeuille de type fonds de fonds diversifié.

L'ERAFP a décidé de poursuivre la diversification de son allocation d'actifs en y intégrant un support multi-actifs.

Trois mandats, un actif et deux dits « stand by » seront attribués et auront pour objectif la mise en œuvre d'une allocation diversifiée, flexible, dynamique et opportuniste. La stratégie d'investissement du fonds devra permettre de restituer une performance régulière à travers une multigestion diversifiée en termes de classes d'actifs et de stratégies.

Suivant une approche fondamentale, sans contrainte de benchmark, le gestionnaire construira son portefeuille en respectant un processus de gestion rigoureux d'allocation d'actifs et de sélection de fonds qui inclura le respect du dispositif ISR de l'ERAFP.

Le portefeuille sera géré sous forme de FCP à vocation générale dédié à l'ERAFP.

A titre indicatif, les montants investis à un horizon de trois ans pourraient être de l'ordre de 100 millions d'euro.

La durée initiale du marché est de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour deux périodes successives de deux ans chacune.

Le dossier de consultation est disponible sur www.achatpublic.com. Un lien vers cette plate-forme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr).

L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 12 milliards d'actifs investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 41 000 employeurs et près de 1,7 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Etablissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP : www.rafp.fr

Contact Presse

Alice Blais - 01 58 50 96 36

alice.blais@erafp.fr